

( 1 )

( N° 189. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 8 MAI 1888.

---

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1888<sup>(1)</sup>.

---

*Amendement proposé par M. BULS :*

ART 34. — Canal de Willebroeck. Études. Crédit demandé : 20,000 francs.  
Le conseil communal de Bruxelles a émis le vœu de voir approfondir le canal de Willebroeck à 5<sup>m</sup>30. Le crédit demandé a pour objet de permettre au Gouvernement d'entamer les études nécessaires à la réalisation de ce vœu.

BULS.

JULES GUILLERY.

---

(<sup>1</sup>) Projet de loi, n° 139, XIV.

Rapport, n° 176.

Amendements du Gouvernement, n° 185.